



# LE P'TIT SACY

Tél. / Fax : 03.44.29.04.05  
mairie.sacylepetit@neuf.fr  
www.sacylepetit.fr

## SOMMAIRE :

- Editorial du Maire
- Actualités Sacchéennes

P. 3 : Inauguration de la nouvelle mairie

P. 3 : Conférence « Les chenilles processionnaires »

P. 3 : Cérémonie du 11 Novembre

P. 3 : Noël des enfants 2018

P. 3 : Colis des aînés

P. 3 : Ouverture de la chasse

P. 4 : Syndicat des eaux

P. 4 : Collecte des déchets verts

P. 4 : Gymnastique douce

P. 5 : Rentrée des classes

P. 6 : Seniors, soyez sport

P. 6 : Sophrologie

P. 6 : Dans nos jardins

P. 6 : Les bienfaits de la lecture

P. 7 : Le Petit Camion Jaune

P. 7 : Halte garderie itinérante  
Les Marsu'Piots

P. 8 : Nouveaux habitants

- Informations pratiques

- Civisme

P. 11 : Nuisances sonores :  
aboiments de chiens

L'ARMISTICE EST SIGNÉ  
Vive la France!

LES 6 ET 7 OCTOBRE  
SACY-LE-PETIT

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

14/18  
CENTENAIRE

CAMP MILITAIRE / EXPOSITION  
CONCERT CLASSIQUE / LECTURES  
FEU D'ARTIFICE / BAL DANSANT  
CHANSONS / MESSE ET HARMONIE  
CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

ENTRÉE GRATUITE

LE PROGRAMME COMPLET

Plus de renseignements sur notre site web [www.sacylepetit.fr](http://www.sacylepetit.fr)  
ou sur notre page facebook [www.fb.com/sacylepetit](http://www.fb.com/sacylepetit)

## SAMEDI 6 OCTOBRE

- 14H00** : ANIMATION PROPOSÉE PAR LES ÉCOLIERS DE SACY-LE-PETIT/HOUDANCOURT
- 15H00** : CONTEUSE MICHÈLE PARIS (*DANS LA GRANGE*)
- 17H00** : CONCERT DE MUSIQUE CLASSIQUE PAR L'ORCHESTRE DE CHAMBRE FRANÇAIS ALBÉRIC MAGNARD (*DANS LA GRANGE*)
- 19H00** : POSSIBILITÉ DE RESTAURATION : PIZZA, HOT-DOG, GLACES...
- 19H30** : CHANSONS DE VARIÉTÉS PAR L'ASSOCIATION ALL VOICES (*DANS LA GRANGE*)
- 22H00** : FEU D'ARTIFICE SUIVI D'UNE SOIRÉE DANSANTE

## DIMANCHE 7 OCTOBRE

- 10H00** : MESSE EN L'ÉGLISE SAINT QUENTIN DE SACY-LE-PETIT EN PRÉSENCE DE PORTE-DRAPEAUX ET DE L'HARMONIE DE CHEVRIÈRES
- 11H00** : CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE AU MONUMENT AUX MORTS
- 12H00** : MÉCHOUI ET COCHON GRILLÉ (*ATTENTION : UNIQUEMENT SUR RÉSERVATION AVANT LE 21 SEPTEMBRE, AU 06 22 53 40 14 - INSCRIPTION À 15 €/PERS.*)
- 14H30** : LECTURE DE MÉMOIRE ILLUSTRÉ D'ARMAND DUPUIS, SOLDAT ARTILLEUR ET MAIRE DE SACY-LE-PETIT DE 1947 À 1977
- 15H00** : CHANSONS DES TRANCHÉES PAR PATRICE SIMARD

## SUR LES 2 JOURS

- + CAMP MILITAIRE INSTALLÉ PAR L'ASSOCIATION MARKET GARDEN (*OUVERTURE DÈS SAMEDI À 14H00*)
- + EXPOSITION 14/18 À LA SALLE ASSOCIATIVE
- + STANDS ET CAMELOTS DIVERS, FIGURINES, LIBRAIRIE "GRAINES DE MOTS", FROMAGE, CONFISERIES...
- + BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE



demathieu bard  
CONSTRUCTION HORD



**VERDAD**

**ETS BRIQUET**



2M Rénovation

**L.T.P.A**  
Levier Travaux publics Assainissement

### INAUGURATION DE LA NOUVELLE MAIRIE

Notre mairie change d'adresse !

L'inauguration aura lieu le **Samedi 06 octobre 2018 à 10H00**, en présence des autorités de l'Etat et du Conseil Départemental de l'Oise.

Nous organiserons une porte ouverte le **samedi 03 novembre 2018 de 9H30 à 11H30** pour la visite de nos nouveaux locaux.

### CONFERENCE

Une réunion-conférence de Madame MERCADAL, enseignante-chercheuse en écologie animale agro-écologie, est organisée par l'AGRION :



« Les chenilles processionnaires »

Le mercredi 12 décembre 2018 à 20H00

à la salle associative



### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cérémonie au monument aux morts à **11H15** avec l'harmonie municipale de CHEVRIERES et les enfants des écoles.



Un pot de l'amitié sera offert à la salle associative

### NOËL DES ENFANTS 2018



Les petits de 0 à 3 ans, **NON SCOLARISES**, recevront un cadeau à partir de **18H00 le samedi 08 décembre 2018 à la salle**

**associative** par le Père Noël, à condition que le bon de réservation nous soit retourné (il sera distribué très prochainement, soyez attentifs à votre boîte aux lettres).

Un goûter clôturera cette remise de cadeaux.



### COLIS DES AÎNÉS



Le colis des aînés sera remis le **samedi 08 décembre 2018 de 14h30 à 17h00** à la salle associative lors d'un goûter.

**SURTOUT**, respectez le délai pour rendre le coupon réponse



### CHASSE

La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le Département de l'Oise :



Du **23 septembre 2018 à 9H00**  
au **28 février 2019 à 18H00**

**SYNDICAT DES EAUX GRANDFRESNOY / SACY-LE-PETIT**

Pour éviter les factures trop élevées, et afin de détecter d'éventuelles fuites, veuillez surveiller vos compteurs d'eau.

Démarche à effectuer : fermer les robinets et vérifier que votre compteur ne tourne pas.

**COLLECTE DES DECHETS VERTS**

**Le 22 octobre 2018 sera la dernière collecte.**

Nous vous demandons de ne sortir vos sacs que le dimanche soir. Une fois la collecte effectuée, rentrez le plus tôt possible vos sacs à déchets verts afin de faciliter le passage des piétons.

Nous vous remercions de bien vouloir appliquer ces consignes !

**GYMNASTIQUE DOUCE : RÉPRISE DES COURS**

Les séances de gymnastique reprendront :

- ◆ **le Mardi 18 Septembre 2018 à 10 h 00** la salle des sports de CHEVRIERES
- ◆ **le Jeudi 20 septembre 2018 à 10 h 00** salle polyvalente de HOUDANCOURT

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à venir rencontrer l'animateur pour pratiquer une séance d'essai et/ou poser des questions.

Les cours sont gratuits et durent 1 heure, toutes les semaines, hors vacances scolaires, s'adressent en priorité à toutes les personnes atteintes de pathologies lourdes qui de ce fait, malgré les recommandations médicales, n'ont pas accès aux activités sportives traditionnelles.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter les mairies de Chevrières, Grandfresnoy, Houdancourt Sacy le Petit .

**ou Marie-Danièle Cadot au 06 74 98 91 65.**

Les personnes n'habitant pas les communes citées, pourront intégrer les cours, en fonction des places disponibles.

Nous en profitons, pour vous rappeler que nous collectons, toute l'année les radiographies dont nous vous n'avez plus l'utilité, afin de les recycler.



## RENTREE DES CLASSES

***Nous rappelons aux Parents que c'est à la maison que leur enfant doit apprendre Les Mots Magiques :***

Bonjour,

Bonsoir,

S'il vous plaît,

Est-ce que je peux,

Pardon et

Merci beaucoup



***C'est aussi à la maison qu'il doit apprendre :***

À être honnête,

À ne pas mentir,

À être correct,

Ponctuel,

À ne pas dire de gros mots,

À faire preuve de solidarité,

À respecter ses amis, les personnes âgées et les professeurs

***C'est toujours à la maison qu'il doit apprendre :***

À être propre,

À ne pas parler la bouche pleine et

À ne pas jeter les déchets par terre

***C'est encore à la maison qu'il doit apprendre***

À être organisé,

À prendre soin de ses affaires et à ne pas toucher à celles des autres

***Ici, à l'école, nous lui apprenons***

Les mathématiques,

Les sciences,

La géographie,

L'histoire,

Les langues,

L'éducation physique

***Et ne faisons que renforcer l'éducation que votre enfant a reçue à la maison...***

**N'OUBLIE PAS DE DIRE**

Bonjour Bonne soirée Bonne nuit



Merci  
beaucoup



S'il vous  
plaît



Pardon



Salut !



**SENIORS, SOYEZ SPORT**

L'UFOLEP et la mairie de SACY-LE-PETIT vous proposent un cours adapté multisports **tous les lundis de 09H30 à 10H30** à la salle associative de SACY-LE-PETIT.

Bouger pour mieux vieillir et préserver sa santé. Du mouvement à partir de 55 ans

**Renseignements**

**03.44.15.32.07**

**Tarif : coût licence et 2 € par séance**

**SOPHROLOGIE**

**Tous les jeudis de 18H00 à 19H00** à la salle associative de SACY-LE-PETIT avec Marie-Astrid : respiration, relaxation, détente, sérénité.

**Renseignements : 07.86.94.24.53**

**DANS NOS JARDINS**

L'automne est la saison pendant laquelle nous dédoublons nos pieds de vivaces. Si elles vous encombrant dans le jardin, elles peuvent nous aider à fleurir notre village.

Au mois d'octobre, nous vous proposerons de mettre en jauge les plants dont vous voudriez vous débarrasser près de la grange, rue de l'Ancienne Ferme.

**MERCI PAR AVANCE**

**LES BIENFAITS APPORTES PAR LA LECTURE**

Lire pendant 8 minutes réduit le stress de 68 %.



La lecture stimule le cerveau : elle booste notre cerveau en stimulant les connexions neuronales. Lire réduit la fréquence cardiaque, soulage la tension musculaire.

**Poussez la porte de notre bibliothèque  
tous les vendredis de 16 H 00 à 18 H 00**

L'inscription est gratuite pour les habitants de la commune

**Nos bénévoles seront à l'écoute**



**PIZZAS A EMPORTER :**

**LE PETIT CAMION JAUNE**

Le petit camion jaune est à Sacy-Le-Petit  
tous les mercredis de 18H00 à 21H00 :  
pizzas à emporter

Pensez à les commander au  
**06.95.92.79.81**

**HALTE GARDERIE ITINERANTE :**

**LES MARSU'PIOTS**

*Votre enfant est âgé de 10 mois à 4 ans,  
Vous avez besoin de quelques heures pour vous  
Et souhaitez qu'il s'épanouisse au milieu d'autres enfants ,*



**La halte garderie itinérante**

**« Les Marsu'Piots » les accueille :**

À RIEUX	Lundi de 9H à 17H
À MONCEAUX	Mardi de 9H à 17H
À SACY-LE-PETIT	Jeudi de 9H à 17H (salle associative)
À VILLENEUVE-SUR-VERBERIE	Vendredi de 9H à 17H

Activités diverses et variées...

**Renseignements : 1 Place Le Châtelier—BP 40256—60722 PONT SAINTE MAXENCE**

**Tél : 03.44.29.48.80**

**Tél : 06.82.23.37.88**

### NOUVEAUX HABITANTS

Nous invitons les nouveaux habitants, qui ne se sont pas encore fait connaître, à bien vouloir venir en mairie munis du livret de famille afin de mettre à jour notre fichier population, pour prévoir, entre autre, le Noël de leurs enfants, et venir rencontrer les élus lors d'une permanence.



### PAYS D'OISE ET D'HALATTE TOURISME

*Voici la fin des vacances, nous pouvons penser déjà aux activités de la rentrée.*

**Sortie Nature les 14 et 15 septembre 2018 à 21H00 : Brame du cerf en forêt d'Halatte**

Venez participer à une sortie nocturne en compagnie d'un garde de l'Office National des Forêts pour écouter le brame du cerf lors de sa parade amoureuse.

**Places limitées.** Réservation obligatoire et effective après règlement (prix unique : 15 euros par personne) au 03.44.72.35.90

**Prévoir des chaussures de marche, vêtements chauds et non bruyants**

Attention : en fonction des conditions climatiques les dates pourront être reportées d'une semaine par les organisateurs afin de vous faire profiter de cette sortie dans les meilleures conditions, merci de votre compréhension



### VACANCES SCOLAIRES

Calendrier des vacances scolaires des écoles publiques semaine de 4 jours :

**Toussaint** : du vendredi 19 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018

**Noël** : du vendredi 21 décembre 2018 au lundi 07 janvier 2019

**Hiver** : du vendredi 08 février 2019 au lundi 25 février 2019

**Printemps** : du vendredi 5 avril 2019 au lundi 23 avril 2019

**Eté** : vendredi 05 juillet 2019

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.



### RECENSEMENT MILITAIRE

La quatrième période de recensement militaire de l'année 2018 va s'étendre du **01 octobre au 31 décembre 2018**. Les français et les françaises nés (es) en **Octobre, Novembre et Décembre 2002** sont invités (es) à se rendre en mairie après leur 16ème anniversaire et avant le 31 décembre 2018 afin de se faire recenser.

**Les personnes concernées sont priées de bien vouloir se munir de leur livret de famille, de leur carte d'identité et d'un justificatif de domicile.**



### INSCRIPTIONS SUR LA LISTE ELECTORALE

Nous invitons les nouveaux habitants de la commune et ceux qui ne seraient pas encore inscrits, à s'inscrire sur la liste électorale et à demander, le cas échéant, la radiation de la commune de leur précédent domicile.



Cette inscription ne prendra effet qu'à compter **du 01 mars 2019.**

Les personnes concernées sont priées de bien vouloir se rendre en mairie munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile **avant le 31 décembre 2018.**

### CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'OISE

**Vous êtes victime d'un accident qui met en cause la responsabilité d'une autre personne ?**

**Ayez le réflexe de le signaler à votre Caisse d'Assurance Maladie !**

**Que faire si vous êtes victime d'un accident mettant en cause la responsabilité d'une autre personne ? Le bon réflexe est alors de le déclarer à votre Caisse d'Assurance Maladie.**

Pour le déclarer, rien de plus simple...

Connectez-vous à votre compte personnel sur [ameli.fr](http://ameli.fr) – rubrique « Mes démarches » / « Déclarer un accident causé par un tiers »

Possibilité de le déclarer également par téléphone au 36 46 ou par courrier – CPAM Oise 1 rue de Savoie BP 30326 60013 Beauvais cedex.

**Informez les professionnels de santé... Pensez-y !**

Dès que vous consultez un médecin, précisez-lui que vous avez été blessé par un tiers. Il le mentionnera sur la feuille de soins électronique en cochant la case « accident causé par un tiers ».

**Le saviez-vous ?**

Dès qu'elle a connaissance de votre accident, votre caisse d'Assurance Maladie va en étudier les circonstances. Ensuite, elle va se mettre en rapport avec le tiers responsable ou sa compagnie d'assurance, afin de se faire rembourser les frais engagés pour vous soigner ou vous indemniser (frais médicaux, indemnités journalières, pension d'invalidité, etc.).

Pour vous, rien ne change, vous êtes remboursé normalement par l'Assurance Maladie.



**C.F PEINTURE****CANY Franck**

Décoration, ravalement de façade, revêtement de murs et sols, pose de parquet

mail : [franck.cany@gmail.com](mailto:franck.cany@gmail.com)

13 rue du Parc

60190 SACY-LE-PETIT

Tél : 06.10.94.26.88

**PROMOTION DU FOOTBALL FEMININ ET TOURNOI FEMININ**

L'US Chevrières-Grandfresnoy Football, depuis sa création, s'emploie à développer le football féminin pour permettre aux filles de pratiquer le football dans les meilleures conditions possibles. Aujourd'hui, nous comptons plus d'une cinquantaine de licenciées féminines avec 4 équipes féminines. Nous continuons donc nos efforts pour que toutes filles souhaitant essayer le football puissent le faire au sein d'un groupe de filles.

En cette nouvelle saison et avec la reprise des entraînements, l'USCGF souhaite accueillir toutes les filles souhaitant faire un essai.

Les entraînements auront lieu toutes les semaines, Lundi et Mercredi à Chevrières et Jeudi à Grandfresnoy :

<b>13 ans et -</b>	Lundi 18h00	Mercredi 17h00
<b>14-15 ans</b>	Lundi 18h30	Jeudi 18h30
<b>16 ans et +</b>	Lundi 19h30	Jeudi 19h30
<b>NOUVEAU : Spécifique Gardiennes</b>	Lundi et Jeudi 19h	



### NUISANCES SONORES : ABOIEMENTS DE CHIENS

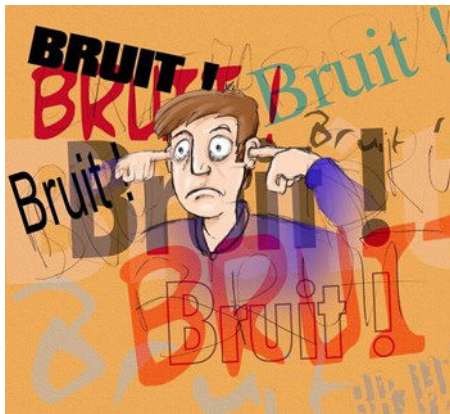
*C'est une source récurrente de litige entre voisins. Les aboiements du chien constituant un trouble anormal du voisinage portent atteinte à la tranquillité publique.*

#### SANCTIONS DE LA NUISANCE SONORE

Les sanctions légales des propriétaires de chien ne prenant pas les mesures nécessaires permettant d'éviter une gêne du voisinage sont réglées dans le Code pénal et le Code de la santé publique. Ces sanctions s'étendent de la simple amende à la confiscation de l'animal.

**Article R1337-7 du Code de la santé publique** : « est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux relevant de l'article R1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R1336-5. »

L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros, si le procès-verbal établi par la police est transmis au Procureur de la République.



Les sanctions diffèrent en fonction de la procédure judiciaire choisie :

**Sanctions civiles** : le propriétaire du chien est sommé de faire cesser le trouble et doit de plus verser les dommages et intérêts à la personne troublée par les aboiements du chien. Le juge peut parfois même condamner le propriétaire du chien à des travaux d'insonorisation de son logement (exemple : construction d'un mur anti-bruit)

**Sanctions pénales** : le propriétaire du chien est sanctionné d'une amende (cf. ci-dessus)

**BON A SAVOIR !** Si le chien aboie la nuit (à partir de 22H), ses aboiements peuvent constituer un tapage nocturne au sens de l'article R623-2 du Code pénal. Dans ce cas, le propriétaire sera immédiatement sanctionné d'une verbalisation de la police. L'amende est alors à hauteur de 68 euros.

**ATTENTION !** Comme on peut le voir dans l'article R1337-7 du Code de la santé publique, les sanctions peuvent aller jusqu'à la confiscation du chien à son propriétaire. Cette sanction peut être traumatisante pour le propriétaire du chien. Cela permet d'encourager les propriétaires des chiens à prendre les mesures souhaitables au préalable permettant d'éviter un trouble du voisinage.